Un comité de soutien contre l'extradition de Vincenzo en Italie
(Texte contextuel pour le site / groupe Facebook ou autre utilisation publique)

Les faits :

Jeudi 8 Août, Vincenzo qui vit à Rochefort en Terre (Morbihan) depuis 8 ans, sans aucune histoire et complètement intégré à la vie locale, est arrêté par la police. Son arrestation à lieu sous mandat d'arrêt européen. Il est emmené au centre de détention de Vézin le Coquet, pour une procédure d'extradition.

L'origine des faits :

Vincenzo a participé tout d'abord en 2001 à Gênes à la manifestation contre le G8 et en second lieu en 2006 à Milan à une manifestation anti-fasciste non autorisée.
Ce sont ces 2 faits qui lui sont reprochés par la justice italienne.
De nombreux militants avaient été arrêtés à Gênes et une quinzaine de personnes avaient été condamnées à des peines lourdes (8 à 15 ans fermes) sous le chef d'inculpation officielle de « Dévastation et saccage ». Vincenzo en faisait partie. Devant cette inculpation injuste et disproportionnée, il décide d'échapper à la prison et arrive alors à Rochefort en terre.

Un comité de soutien pourquoi ?

Pour de multiples raisons :

Parce qu'avant tout Vincenzo est notre ami, notre voisin, notre camarade.

1/ ***La légitimité de la condamnation à 2 niveaux :***

- Par rapport à la manifestation de Gênes, la répression policière a été condamnée par différentes instances internationales, dont l'une des dernières en 2015 par la Cour Européenne des droits de l'homme. L'Italie a été condamnée pour n'avoir jamais poursuivi en justice, ni même identifié, les auteurs de violences policières contre des militants altermondialistes, en marge du sommet du G8 à Gênes en 2001. Des mauvais traitements pourtant assimilables à des *« actes de torture »* selon la CEDH. Ce qui bien évidemment peut questionner la légitimité du jugement.

- Le chef d'accusation sur lequel est basé le jugement « Dévastation et saccage », considéré comme un crime contre l'ordre public. Ce crime a été introduit par le code Rocco de 1930 (donc en période fascisante) et est encore en vigueur aujourd'hui pour réprimer les révoltes de rue. Ce code permet de condamner à des peines de prison de 8 à 15 ans, sans avoir à prouver la culpabilité des inculpés. Il est suffisant de se trouver à un endroit où a lieu le désordre… Le contexte de création de ce chef d'inculpation questionne là-encore la légitimité de cette condamnation.

2/ ***Le caractère éminemment politique de cette arrestation et extradition***. En effet, l'extrême droite participe de plus en plus fortement au gouvernement italien. Vincenzo ayant été fortement engagé dans la lutte antifasciste, et les accusations prononcées contre lui étant liées à des actions anti-fascistes, il semble plus qu'évident qu'il servira d'exemple dans cette affaire.

Un comité de soutien pour quoi faire concrètement :

Notre 1er objectif est d'empêcher l'extradition et de retarder la procédure afin de donner le temps pour assurer une vraie défense.
Nous espérons qu'il reste en France et ne soit pas « livré » à la justice italienne.
Si vous voulez vous joindre ou soutenir, différents moyens possibles :
- Vous informer sur les actions en cours via le site :
www.comite-soutien-vincenzo.org (site consultable dès le 12 août)/
page Facebook : @soutienvincenzo
- Nous contacter pour participer au comité de soutien : comite.soutien.vincenzo@gmail.com
- Soutenir financièrement : sur le site

A diffuser largement